

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | |
| <input type="checkbox"/> Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | Comprend du texte en anglais. |

Voir le Manuscrit du 9 juillet 1827

L'ARGUS

JOURNAL ELECTORIQUE.

IMPRIME ET PUBLIE'

PAR

LUDGER DUVERNAY, à l'angle de la Rue Royale et de la Rue Saint-Jean, dans les circonsances actuelles, nous prenons la liberté de solliciter nos concitoyens, d'accueillir favorablement les sentiments d'intérêt que nous manifestons, et ce moment, pour le bien-être public, en ouïe les frais de Poste, payables dans le cours des trois mois.

On donnera place, dans ce Journal, aux Aventissemens, dans une et l'autre é lange, à des prix très raisonnables.

On peut s'abonner chez Messrs. Neilson & Cowen, à Québec, Et chez Mr. E. Lemaitre, à Montréal, Et Mr. Docteur Kimber, à l'Assomption, Et Mr. James Lang, à Berthier, Et Mr. Louis Gonzague Nolin, à L'Assomption, Et Mr. H. Olivier, à Rivière du Loup, Et Mr. T. L. Chalon, à Yamachiche, Et Mr. Louis Marcoux, à Yamaska, Et Mr. Guillaume Smith, à La Baie, Et Mr. Thomas Fortier, à Génin, Et Mr. Pierre A. Dorion, à Ste. Anne.

PROSPECTUS

DANS les circonsances actuelles, nous prenons la liberté de solliciter nos concitoyens, d'accueillir favorablement les sentiments d'intérêt que nous manifestons, et ce moment, pour le bien-être public, en ouïe les frais de Poste, payables dans le cours des trois mois.

Nous prions les personnes qui voudront bien s'abonner, d'être persuadées que nous ne négligerons rien pour leur faire parvenir régulièrement notre feuille, à quelque distance qu'elles puissent être, bien entendu qu'elles seront tenues de payer les frais de poste dans le délai de deux mois.

Trois-Rivières, 12 Août 1826.

—
COMMUNICATIONS
TO THE PUBLIC.
Mr. Editor, we will be glad to receive
take the liberty to submit to the public,
a few general reflections on a class of persons
peculiarly fortunate throughout
the globe; I mean those foreigners who
go abroad to hunt fortunes, insolently
surp the appellation of natives of the
country where they happen to be settled.
Their life being shamed so evident, that
they frequently dash themselves into si-
lence, as to their pretensions theron; yet
through human self-love, their romancings
frequently bring them to a successful end.
Those whose weakness they flatter, often
give them a degree of favour, but the ma-
jority look on them as odious parasites,
towards the great, officious or arrogant
companions to their equals, and with their
inferiors, the worst of mankind, haughty
tyrants who delight in the vilifying of their
fellow creatures. Skilful in the art of mak-
ing friends; they will put their purse at the
disposal of persons who are in no need of
it, and from whom they expect a refusal
accompanied with thanks; but a few mo-
ments afterwards, they may be seen sternly
rebuking the wretches who vainly implore
their commiseration; If they are to be the
medium through which favors are to be
conferred by others, they never fail to re-
mind the persons so favoured, of the great
obligation they are under towards them;
when perhaps they have used all their en-
deavours to thwart the project of benevo-
lence. Such is the character of selfish and
contemptuous parasites. They are seen
everywhere, it is true; but they are al-
most always in greater numbers in a country

subject to another, where they meet with
parti, nous recevrons tous et nous ne donne-
sons de préférence à qui que ce soit; nous
nous réservons pour la fin, et nous nous assurerons de Justice, and who cannot feel an
estimerons heureux de pouvoir, en com-
mun avec nos concitoyens, accorder à ce population whose way of existing is not
qui que les suffrages auront signalé la patte identical with theirs, so that devoid of that
que son mérite lui aura fait déterminer. suregundus the rectitude of their views is,

Le prix de la souscription sera de CINQ francs pour toutes les purposeds of those who

cious devourers of favor, who hoy and soit possible d'imaginer. Rien plus, il n'est rien. Then, contrive to elude the most righteous intentions. Moreover, they continually aim to propitiate the predominant classes, by cringing before their prejudices, and by running down those that dissent from theirs; this they do, actuated by their malignant servility, with tartness, notwithstanding the urging of reasons too much above their comprehension. Finally they foment dissidence and tend to break that chain of intercourse between authority and subject, without which dissensions are never intended.

On this subject it may not be improper to remark, that the Canadians are, in the greatest of errors, when they give the name of Englishmen to all foreigners indiscriminately, and who (whatever their motive) show them a degree of aversion far greater than the generality of Englishmen do to them; this is probably the cause of that mistake, which occasions a mutual distrust extremely hurtful to both parties, and which, in the present circumstances, seems to increase every day. Why should the interests of a limited number of individuals, have such an extended influence, as to operate a division between those of a whole population? All political schemes are calculated to favour a small portion of the community, whilst the whole foolishly sacrifice their immediate benefit to advantages although real to a few, yet ideal for them. Why then should people give vent to feelings of animosity, when they have no reason to give themselves up to such dispositions.

L'ARGUS.

TROIS-RIVIÈRES

MERCREDI, LE 30 AOUT, 1826.

LORSQUE nous primes la liberté de nous adresser au public, il y a peu de tems, par le canal de notre Prospectus, nous nous gardames bien de nous laisser effrayer par l'idée que quelques personnes voulaient nous faire naître, sur les obstacles qu'il nous faudrait éprouver. Quoique convaincus de la faiblesse de nos ressources, nous étâmes espérer que nos concitoyens auraient pour notre essai, d'autant plus d'indulgence, que nos vues étaient dirigées vers un objet louable. Notre attente se trouve aujourd'hui justifiée; nous avons rencontré dans notre démarche, des soutiens puissans, des connaisseurs éclairés, des juges sans prévention. Nous saisissions cette occasion, pour les prier de vouloir bien agréer nos reueircemens les plus sincères et les plus reconnaissans.

DANS notre Prospectus, nous faisions allusion aux effets que devraient avoir prochainement, la mort de l'un de nos Représentants et la nécessité de songer à remplir le siège qu'elle laissait vacant. Nous avons maintenant à parler de ces effets.— Des circulaires ont annoncé que les Electeurs auront à exercer leur liberté de voter, à l'égard de deux individus sur le mérite desquels, il ne nous appartiennent pas de décider. Qu'il nous suffise de dire, que c'est en ce moment, que nous allons plus que jamais, apercevoir le discernement de ceux qui ont droit de témoigner leur indépendance élective.

PERSONNE n'ignore combien, en Angleterre, l'on sait apprécier, les heureuses conséquences qui découlent des priviléges d'ont jouissent, à l'exemple des habitans de l'île de la vraie liberté, les colons du Canada. Nous savons en commun, la Constitution la plus heureuse qu'il

soit possible d'imaginer. Rien plus, il n'est rien. Il n'y a pas un seul des avantages qui en résultent, dont nous ne ressentions les effets salutaires.

Mais comme les Rois se seraient en vain employés, à rendre leurs sujets heureux, s'ils n'avaient acquiescé à leurs instances, l'Angleterre et par suite tous les pays qui ont eu le bonheur d'en recevoir des lois, se sont vus, avec la perspective certaine de ne le jamais perdre, en possession de ce privilége qui est le boulevard de la sécurité politique, nous devons dire, le droit d'envoyer au Parlement ceux qu'ils jugent dignes qu'on les charge de s'acquitter des devoirs les plus importans de la société.

Par contrecoup, nous aurions à déplorer notre malheur, si possédant la liberté de nous faire représenter, nous ne jouissions pas de celle de le faire librement.

Mais notre mère-patrie, en étendant jusqu'à nous, sa main protectrice, nous a revêtus des mêmes droits, des mêmes priviléges que ses premiers enfants. Nous sommes tous, ou au moins nous devons tous être indépendans de caractère, et comme l'âme d'une élection est la liberté de penser, de parler, d'agir et d'élire un membre de la société, digne de représenter dans tous les points, ceux qui lui remettent en main, leurs intérêts, il s'en suit tout naturellement, que chacun a droit d'espérer que, dans les circonstances actuelles, les citoyens de cette ville se montreront les amis des principes qui caractérisent la constitution de l'Angleterre.

Certaines personnes de cette ville, nous a-t-on dit, ont refusé de patroniser notre

feuille naissante, parce qu'elles ont eu la charité de prêter au pauvre Argus, des vues malveillantes, au point de vouloir l'assimiler par anticipation, à un certain petit papier connu sous le nom de Scribbler.

Grand merci à ces gens à idées bienveillantes, prudentes, &c. &c. &c. Heureusement pour Argus, que la liste des souscriptions

est couverte des noms de personnes qui, sous le rapport des connaissances en tous genres, et du génie prévoyant, n'entreraient pas en ligne, avec des gêts qui traitent si

bien et si charitaiblement leur prochain.

Les obligations auxquelles nous nous sommes astreints dans notre Prospectus, nous les remplirons. Si nous nous écarterons de la voie que nous nous sommes prescrite, ces Messieurs auront alors l'avantage de crier au sacrilège. Juste alors

paix à nos oreilles! Pardon aux gens qui n'y entendent peut-être pas malice!

Après tout, la perte n'est pas bien grande, et il est facile de s'en dédommager, et pour causer nos

Nous ne devons pas passer sous silence, l'entou- ragement que nous avons éprouvé, ces jours derniers, de la part des citoyens de Québec. Nous voyons avec reconnaissance au bas de notre Prospectus, les noms de plus de cinquante de ces Messieurs.

Comme nous n'avons pas encore reçue la liste des souscripteurs de Montréal, qui suivant ce qui nous a été dit, se grossit assez rapidement, nous nous tâcherons à exprimer notre gratitude, dans le prochain numéro.

Il est bien entendu que nous ne faisons pas mention des citoyens de Québec et de Montréal, dans la vue de tirer un trait de comparaison, au désavantage de nos abonnés des campagnes des trois Districts, qui se sont prêts au soutien de notre feuille, avec une générosité à laquelle nous n'avions aucun droit de nous attendre.

Quant aux souscripteurs de cette ville, nous leurs avons témoigné plus haut, les sentiments que leur ap-

portent à faire naître pour eux l'opposition à leur

feuille, et que nous n'avons pas été en mesure de leur faire naître pour eux l'opposition à leur

feuille, et que nous n'avons pas été en mesure de leur faire naître pour eux l'opposition à leur

feuille, et que nous n'avons pas été en mesure de leur faire naître pour eux l'opposition à leur

feuille, et que nous n'avons pas été en mesure de leur faire naître pour eux l'opposition à leur

Le titre indique assez le but de son établissement. On ne sait quand doit commencer l'élection aux Trois-Rivières; mais on en parle comme devant être chaleureusement contestée. Les seuls candidats sont M. Ogden et M. Dumoulin.

[(*). Pourquoi pas électrique? ce qui au moins serait français. D'ailleurs les électeurs des Trois-Rivières, ne seraient pas les premiers qui auraient eu besoin d'être électrisés. Le prospectus, qui nous paraît assez bien écrit, est déposé, avec une liste de souscription, au bureau de cette Gazette.]

L'ÉDITEUR de la Gazette de Québec, voudra bien nous permettre de le prier de lire les remarques suivantes, en réponse au petit traité dans son paragraphe français du 21 Août d'une élection est la liberté de penser, de parler, d'agir et d'élire un membre de la société, digne de représenter dans tous les points, ceux qui lui remettent en main, leurs intérêts, il s'en suit tout naturellement, que chacun a droit d'espérer que, dans les circonstances actuelles, les citoyens de cette ville se montreront les amis des principes qui caractérisent la constitution de l'Angleterre.

Certaines personnes de cette ville, nous a-t-on dit, ont refusé de patroniser notre feuille naissante, parce qu'elles ont eu la charité de prêter au pauvre Argus, des vues malveillantes, au point de vouloir l'assimiler par anticipation, à un certain petit papier connu sous le nom de Scribbler.

Grand merci à ces gens à idées bienveillantes, prudentes, &c. &c. &c. Heureusement pour Argus, que la liste des souscriptions

est couverte des noms de personnes qui, sous le rapport des connaissances en tous genres, et du génie prévoyant, n'entreraient pas en ligne, avec des gêts qui traitent si

bien et si charitaiblement leur prochain.

Les obligations auxquelles nous nous sommes astreints dans notre Prospectus, nous les remplirons. Si nous nous écarterons de la voie que nous nous sommes prescrite, ces Messieurs auront alors l'avantage de crier au sacrilège. Juste alors

paix à nos oreilles! Pardon aux gens qui n'y entendent peut-être pas malice!

Après tout, la perte n'est pas bien grande, et il est facile de s'en dédommager, et pour causer nos

Nous ne devons pas passer sous silence, l'entou- ragement que nous avons éprouvé, ces jours derniers, de la part des citoyens de Québec. Nous voyons avec reconnaissance au bas de notre Prospectus, les noms de plus de cinquante de ces Messieurs.

Comme nous n'avons pas encore reçue la liste des souscripteurs de Montréal, qui suivant ce qui nous a été dit, se grossit assez rapidement, nous nous tâcherons à exprimer notre

gratitude, dans le prochain numéro.

Il est bien entendu que nous ne faisons pas mention des citoyens de Québec et de Montréal, dans la vue de tirer un trait de comparaison, au désavantage de nos abonnés des campagnes des trois Districts, qui se sont prêts au soutien de notre feuille, avec une générosité à laquelle nous n'avions aucun droit de nous attendre.

Quant aux souscripteurs de cette ville, nous leurs avons témoigné plus haut, les sentiments que leur ap-

portent à faire naître pour eux l'opposition à leur

pour exprimer nos idées, à l'expédient dont nous nous sommes servi. Sans entrer dans une discussion qui serait hors de lieu et de tems, nous nous bornerons à prier nos lecteurs de nous passer notre mot, *Electorique*, à la faveur de ceux de communicabilité dont M. De Lorme fait usage, de désapointment dont M. de Jouy se plaint, et d'*Anecdotique* et d'*Unionnaire* qu'un éditeur de ce pays, assez recommandable par sa science et ses talents, a employés en pareil cas.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été en notre pouvoir de rendre plus intéressant le premier numéro de notre Journal, que nous publions aujourd'hui. Le prochain, nous nous flattions, aura pour nos lecteurs, plus d'attrait, en ce que nous aurons le plaisir de leur mettre sous les yeux, des écrits au sujet de l'Election, si, comme nous ne pouvons en douter, les personnes qui en ont pris sur elles la tâche, sont aussi heureuses dans l'exécution, qu'elles paraissent généreuses dans leurs projets.

L'on verra par les annonces ou adresses en l'autre part, que Messieurs Ogden et Dumoulin réclament les suffrages des Libres et Indépendans Electeurs de la ville des Trois-Rivières.

Nous aimions à annoncer dans quel temps l'élection aura lieu, mais c'est un secret qui n'est pas encore révélé aux profanes de nos endroits. L'assemblée voterait aux Electeurs, l'occasion de penser, de mûrir leurs idées et de concerter leurs plans, afin d'agir avec prudence et connaissance de cause, en tems et lieu.

LUNDI le 14 du courant, nous avons eu le plaisir d'assister aux exercices littéraires du Séminaire de Nicolet. Les parents, amis et amateurs ont témoigné, par un concours extraordinaire, l'intérêt que chacun prenait aux succès de cette jeunesse, l'espérance de notre pays. Interrogés sur la latinité, les Belles Lettres, la rhétorique, les mathématiques, le grec, l'anglais &c. les élèves ont, par leurs réponses, convaincu l'auditoire qu'ils n'avaient pas en vain consacré leur année à cultiver les sciences, et ce serait nous refuser à la vérité, que de négliger de marquer hautement la satisfaction générale que nous avons eu à découvrir, que les Rhétoriciens, au nombre de douze ou quatorze, se sont disputés un prix d'éloquence dont le directeur de la maison, voulut bien laisser le don au discernement des assistants. L'un des compétiteurs, par une déclamation maladroite et ingénue, en un mot par du naturel, eut l'honneur de se voir couronner. Nous n'osons mêlé le nom à la suite de l'éloge; la modestie qui ne manque jamais d'accompagner le vrai mérite nous fait craindre mauvais accueil de la part de ce jeune homme.

UN plaidoyer dont les détails nous forceiraient de sortir des bornes que l'abondance des matières nous prescrit, en montrant le goût du compositeur, a fourni aux élèves, l'occasion de déployer leurs talents oratoires. Toute l'école a été terminée par la distribution des prix, spectacle qui réveillé mille idées agréables, en nous portant à ces tems heureux où les Gymnases, les Lycées, &c. fourmillant d'essaims de jeunes gens brillants, montraient à la Grèce et au monde civilisé, la récompense du vrai mérite, celle qui couronne les efforts des amateurs de la science.

M. RHETORIQUE.

Prix d'Excellence, M. David Déziel.
1er prix d'amplification française, M. F. Désauzier.
2d do do M. N. Turcot.
1er do do M. B. Legendre.
2d do do M. F. Désauzier.
1er prix en vers, M. B. Legendre.
2d do M. David Déziel.
1er do, do M. F. Désauzier.
2d do do M. F. Désauzier.
Prix d'Oratorie, M. David Déziel.
Prix d'Oratorie, M. B. Legendre.
Prix de Grec, M. D. Déziel.
Prix d'éloquence, M. Joachim Boucher.

EN SECONDE.

Prix d'excellence, M. Etienne Baillargeon.
1er prix de vers, M. Joseph Turcot.
2d do do M. Maurice Côté et Jacques Harper.
1er prix de version, M. Etienne Baillargeon.
2d do do M. Jacques Harper.
1er prix de thème, M. J. Turcot.
2d do do M. J. Harper.
Récitation en vers, M. Isaac Désauzier, Charles Chiniquy et John McDonnell.
Prix de Belles Lettres, M. Alexis Lamiré.
Prix d'Anglais, M. J. Harper.

EN QUATRIÈME.

Prix d'Excellence, M. Pierre Léandre.
1er prix de version, M. P. Léandre.
2d do do M. Narcisse Barbier.
1er prix de thème, M. Léon Néel.

2d do do M. P. Léandre.
Récitation de Grammaire, M. Elie Léveillé.
Prix de Géométrie, M. Olivier Loizeau.

2d do do M. Aimé Lafontaine.
1er prix de version, M. A. Lafontaine.
2d do do M. Joseph Reaux.

1er prix de thème, M. A. Lafontaine.
2d do do M. François Rivard.

Récitation de Grammaire, MM. A. Lafontaine, Reaux et F. Rivard.

Prix d'Algèbre, M. A. Lafontaine et F. Rivard.

2d do do M. George Badeau.

1er prix de version, M. Auguste Brassard.

2d do do M. Octave Lottinville.

Prix de Géographie et de Sphère, MM. Edmund Donnelly et Charles Chapais.

Récitation de Grammaire, M. E. Donnelly.

Prix d'Arithmétique, M. George Holmes.

2d do do M. George Holmes.

LES VACANCES

ou la distribution des prix.

de leur conduite, je crois devoir offrir quelques remarques (qui) n'auront occasion de faire, pour l'heure, quelques indiscretions. Voici la Constitution d'Angleterre? Qu'il n'en soit d'abord permis d'absorber qu'il me semble que dans les circonstances où nous nous trouvons, il est important que notre conduite politique ne soit par calquée sur des subterfuges; les actions ouvertes et l'indépendance du cœur, voilà, je crois, ce qui caractérise les libres et indépendans électeurs. Joignons à cela, une connaissance sinon profonde, au moins passable de l'histoire de notre Constitution; les électeurs seront alors en état de se décider et d'agir librement; car c'est peu que de n'avoir qu'une volonté passive, il faut un esprit guidé par les principes certains. Voilà Monsieur, ces raisons qui me portent à vous prier de vouloir bien donner place dans votre feuille que l'on m'a dit devoir être publiée pour la première fois, Mercredi prochain, à des remarques que la lecture des meilleurs écrivains sur la Constitution d'Angleterre, m'ont mis en état de faire. Une autre raison se joint à celles que je viens de vous exposer, c'est le désir sincère que j'éprouve d'être utile à mes concitoyens; et c'est la plus puissante de celles qui me servent d'appui, pour reclamer de l'indulgence, de la part de vos lecteurs.

L'HISTOIRE nous présente à la fois l'Angleterre abandonnée par les Romains, soumise aux peuples du Nord, passant sous des souverainetés réunies en une seule sous Egbert, deux cents ans sous la domination des rois Anglo-Saxons, et jouissant alors d'une Constitution qui n'avait avec la nôtre d'autres rapports, que ceux d'une noblesse et d'un Roi.

La conquête amena un nouvel état de choses, et s'est sous Guillaume le Normand, que nous découvrons les premières traces de notre constitution, c'est là que le gouvernement féodal prit naissance. Pourtant le despotisme de Guillaume, les circonstances favorables dont il sut tirer parti, le mirent bientôt en état de se rendre monarque absolu. Son empire despotaïque, s'étendit aussi bien sur les vainqueurs que sur les vaincus. Delà les lois tyanniques des forêts, auxquelles il sut assujettir les nobles aussi bien que le peuple; l'imposition des taxes, le pouvoir judiciaire que ce monarque s'arrogea &c. tout l'endait à laisser dans un despotisme absolu, une terre destinée à devenir celle de la liberté.

Successivement, les nobles et le peuple étrangers à beaucoup de ressources qu'ils avaient, sous le rapport des amusements, plusieurs autres nations, étaient par la même plus portés à s'entretenir des abus, des odieuses lois des forêts. Leurs recherches sur les principes, les convainquaient que le pouvoir, lorsqu'il n'a pas

pour but le bonheur de ceux qui y sont soumis, est le droit du plus fort et doit être réprimé par un droit pareil. Delà la nécessité à laquelle la noblesse sentit qu'elle devait se plier, celle de réclamer le secours des autres classes de la société, pour s'opposer à la tyrannie, mesure qui devait et se souvenant que dans les assemblées populaires, l'on ne s'attachait pas toujours à incliquer dans l'esprit de ceux auxquels l'on a occasion de manifester un désir d'être utile, les principes qui doivent être la base

POUR L'ARGUS.

M. l'Editeur,

De tous côtés, l'on entend parler d'élections, chacun se tremousse, chacun veut témoigner ouvertement la connaissance qu'il a de ses droits, et de ses priviléges. Rien de plus juste, c'est là la prérogative des électeurs. Mais, comme il arrive assez souvent, que dans les assemblées populaires, l'on ne s'attache pas toujours à incliquer dans l'esprit de ceux auxquels l'on a occasion de manifester un désir d'être utile, les principes qui doivent être la base

Sous Henri I, les cannes dont nous venions de parler commencèrent à agir; sous Henri II, la liberté fut un pas de plus, des

lois utiles telles que celles du *Trial by Jury*, étaient les préludes quoique peu marquants, des résultats futurs. Mais ce fut sous Jean sans-terre, que les lois et prérogatives relativement aux forêts, dégénérant en abus grossiers et en actes de tyrannie affreuse, ce Monarque vit s'élever contre lui, son royaume entier, dont tous les sujets ressentaient les sentimens d'indignation les plus vifs. L'unité qui regnait dans la souveraineté du Royaume, était bien propre à favoriser l'éclat que l'on méditait. Quand les esprits sont unis et les coeurs indisposés, il ne faut que les circonstances pour faire opérer les plus grandes choses. La preuve en est sensible ici. Jean fut, détesté comme le doivent être tous les caractères arbitraires et despotes, se voyant sans ressources, escorté seulement de sept chevaliers, signa à *Runnymead* en 1215, la *Charter-de-forêt*, et la fameuse Charte, que son importance a fait nummér la *Grande Charte*. Elle abolit en faveur des vassaux les mêmes servitudes, qu'en faveur des Seigneurs, elle établit un même poids et une même mesure par toute l'Angleterre; elle mit les marchands à l'abri des impositions arbitraires; leur accorda d'entrer et de sortir librement du Royaume, tous les ordres de l'état furent également embrassés, puisque le serf fut soustrait aux effets des amendes, quant à ses instrumens de labourage. Mais ce qu'il y a de plus beau, c'est l'article XXIX qui défend d'exiger ou molester de quelque manière que ce puisse être, aucun sujet dans sa personne ou dans ses biens, à moins qu'il n'y soit condamné par ses pairs et conformément à la loi ancienne du pays, "Article si important," dit le fameux auteur de la Constitution d'Angleterre, "qu'on peut dire qu'il renfermait tout ce qui fait le but des sociétés, et les anglais, dès ce moment, eussent été un peuple libre, s'il n'y avait pas eu une distance immense entre faire des loix et les faire observer."

L'on sent que l'accord de cette Charte fut un prodigieux vers la liberté; les droits devinrent certains, et la publication qui s'en faisait solennellement, sous tous les règnes, en assurait l'authenticité et la durée. Sous le règne même d'Henri III, qui crut trouver dans l'absolution d'Alexandre III, un sur moyen de se dégager du serment qu'il avait prêté de faire observer et d'observer lui-même la Charte, sous le règne turbulent et confus de ce prince, la charte fut et proclamée de nouveau, accroissant la puissance de concert avec les priviléges des Statuts de Merton et de Marlebridge.

UN CITOYEN.

[A CONTINUER.]

Mr. l'Editeur,

Avant de vouloir prendre sur soi, de corriger les écarts de Grammaire Française, qui s'introduisent dans un pays tel que le Canada, il faudrait, ce me semble, ne jamais perdre de vue, le principe que le langage n'est que le signe de la pensée; en approfondissant ce principe, on verrait qu'il est nombre d'idées en ce pays, qui manquent d'expressions et qu'il faut absolument en emprunter d'étrangères; dussent les règles de la grammaire en souffrir. Ceci ne sera jamais reconnu par ces puristes, qui s'attachant au matériel d'une langue, ont le jugement trop circonscrit, pour considérer les vues primitives de la parole. Ces bonnes gens di-

sent que rien ne dépare tant un idiome que les mots étrangers barbares que l'on y introduit mal à propos, mais leurs idées délicates sur l'idiome, leur fait souvent trouver mal à propos ce qui ne l'est point, et leur fait voir un néologisme tout à la fois élégant, et indispensible comme une bizarrie des plus insupportables; notez que leur intégrité grammaticale leur fait rejeter bien loin, la raison de ne pas pouvoir faire autrement cette raison si foible contre leur propre jugement, prend néanmoins quelque force en leur faveur, le petit bout d'oreilles ou plutôt les oreilles entières, chappent et découvrent. Quant qu'au mots absolument intraduisibles, on pourrait au moins disent-ils d'un ton benin, les rendre par des périphrases, et cela sans pitié pour ces pauvres bégueux qui auraient quelques raisons de mandire tous les puristes du monde, car entront un moment en conversation.—Or ceci Mr. le puriste, rendez moi donc en Français le mot anglais *IMPEACHMENT*.—Volontiers, accusation publique.—Quoi est-ce cela tout, ne savez-vous donc pas qu'*impeachment* veut dire une accusation contre une personne au dessus des tribunaux ordinaires, portée par l'Assemblée des Communes, à la Chambre des Lords. Ne savez-vous pas que ce service de cette périphrase, serait aimer le bayardage plus que le bon sens, ne le permet, et qu'il est mieux de se servir du mot anglais *Impeachment* en attendant que l'Academie Canadienne (si jamais il y en ait) y ait mis l'ordre. Mais Monsr. il est vraiment inconcevable que l'on veuille ternir l'éclat de la langue française en ce pays par l'introduction d'un barbarisme tel que le mot *Impeachment*.—Je vous entends, c'est à dire qu'il faut employer des mots français à tout autre signification que celle qu'ils ont elles-mêmes, car enfin Writ veut dire Ordre, mais c'est un ordre d'une nature particulière qui a besoin d'un terme particulier pour le spécifier et vous ne pouvez trouver cet terme qu'en arrachant d'un mot français (s'il était possible) l'idée dont il est signe.—Ah Monsieur, votre opinion est insoutenable, l'élegance de notre langue empêche totalement l'usage de ces mots barbares.—Oh ! si tel est votre avis, je ne prétends pas vous contester le droit d'user vos poumons à parler en périphrases, vous trouverez peu d'imitateurs, je vous en réponds, non plus que Mr. M — quand il admire les écarts, les transitions subites et la négligence apparente qu'il remarque dans les écrits de Mr. C —, mais gare que le besoin ne vienne compromettre sa jouissance, car ce sera bonheur, si en vertu des écarts et des transitions subites, il ne prend sa tisane en abus de vapeur et son gargarisme en guise de vomitif; un homme qui jouit en puriste, ne pense pas comme celui qui à la colique, ainsi tant que Mr. M — ne lira Mr. C — que pour ces écarts, tout sera le mieux du monde, mais encore une fois gare le besoin!

Pour parler des puristes après s'être adressé à eux-mêmes, je remarquerai que ces Messieurs ayant écrit contre l'effroyable abus, se sont sentis étonnés de voir qu'on était guères ému au bruit de leurs décriminations; attribuant peut-être cette apathie du public à l'impuissance de comprendre, ils recommandent de nouveau à rire, quand ils entendent un avocat plaidant, dire le PRESENTMENT DES JURÉS, un WRIT D'EXECUTION, un BILL D'INDICTEMENT et même INDICTER ainsi que plusieurs autres mots anglais prononcés souvent comme s'ils étaient français. Ensuite ils s'aprioyent sur ce que l'on défigure en ce pays, la première langue de l'Europe. Les étrangers, disent-ils, d'un ton lamentable, se font gloire de bien parler la langue française et nous en faisons assez le peu de cas pour la défigurer. Quel sacrifice ! Ah ! Messieurs les puristes, permettez-moi de vous offrir mes condoléances et de vous suggérer tous bas, l'idée de présenter à l'Academie française une humble requête eux fins d'obtenir quelques baillons pour couvrir la nudité de nos idées locales, sans oublier les vôtres. Oui je ne puis que tomber dans la consternation la plus profonde, quand je vois votre coryphée cheoir si misérablement que d'employer sauf d'autres, le mot ANECDOTIQUE ah ! cela est suffoquant... GRIN.

COMMUNICATION.)

Avis.

E. Soussigné prend la liberté de prévenir les Dames et Messieurs des Trois-Rivières et des environs qu'il continue à exécuter la RELIURE, dans toutes ses branches, ou d'apprécier de nouveaux principes; c'est pourquoi il prie les personnes qui auront à faire des Brochures, Pamphlets, ou journaux, &c. à faire relier, ou de vieux livres à faire réparer, de vouloir bien les envoyer à cette Imprimerie, où ils seront reliés et arrangeés avec solidité et élégance. no 1, 2911.
Les ordres de la campagne seront pris, avec reconnaissance et ponctuellement exécutés, et les prix seront très-modérés.

Trois-Rivières, 30 Août, 1826.

Aux Libres et Indépendans Electeurs du
Bourg des Trois-Rivières,
MESSIEURS,

LA mort récente de Mr. Ranyoyze, vous ayant privé de votre représentant en Parlement, me présente l'occasion de rechercher l'honneur distingué de vous représenter.

En m'offrant comme-candidat pour solliciter cette haute marque de votre confiance, je vous prie de croire que si j'ai le bonheur de devenir l'objet de votre choix, mes efforts seront dirigés vers votre avantage particulier aussi bien qu'à promouvoir les intérêts généraux de la Province.

CHARLES R. OGDEN.

Trois-Rivières, 15 Août, 1826.

Aux Libres et Indépendans Electeurs de la

Ville des Trois-Rivières.

MESSIEURS,

SOLLICITE par un grand nombre de citoyens respectables d'entre vous, à offrir mes services, à l'élection qui doit avoir prochainement lieu pour le choix d'un membre pour vous représenter en Parlement; je croirais manquer au devoir d'un citoyen indépendant, en me refusant de rencontrer vos généreuses intentions. L'étroite liaison qui existe entre vos intérêts et les miens, est ce me semble la plus ample justification de la pureté de mes intentions et du desintéressement de mes vues. Je ne suis ni Messieurs, que par le désir de vous être utile, à vous et à cette Province en général; pour lequel but, je considère les sacrifices qu'il me faudra faire, comme plus que contrebalances par le seul honneur d'avoir été l'objet de votre confiance. J'ose donc espérer que vous voudrez bien m'honorer de vos suffrages, et soyez convaincus que cela ne s'effacera jamais d'un cœur reconnaissant.

Je suis, Messieurs,

Avec la plus profonde estime,

Publié à la demande de M. B. DUMOULIN

Trois-Rivières, 14 Août, 1826.

To the Free and Independent Electors of the

Borough of Three-Rivers,

GENTLEMEN,

THE recent death of Mr. Ranyoyze, having deprived you of your parliamentary representative, an opportunity is afforded me to seek the distinguished honor of representing you.

In offering myself as a candidate for so high a trust, I beg leave to assure you that should I have the good fortune to be the object of your choice, my unremitting exertions shall be used, to promote your advantage, and to advance the general interests of the Province.

I have the honor to be,

GENTLEMAN,

Your most Obedient Servant,

CHARLES R. OGDEN,

Three-Rivers, 15 August, 1826.

M. PIERRE GOBIN informe le public particulièrement Messieurs les voyageurs, qu'ayant obtenu une licorne de Traversier, il s'est pourvu d'un nombre suffisant de bons Batteaux et de berges légères et très-propres Traversier de cette ville à l'autre côté, toutes personnes qui voudront bousculer la présente théâtre pour le faire, il espère, faire son activité, et le soins qu'il épatera aux voyageurs et à leur bagage, mériteront une partie de la faveur publique.

Trois-Rivières, 29 Août, 1826.